



## PREFET DE MAYOTTE

**Secrétariat Général  
Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales**

**Arrêté n° 2019-SG-1061 du 19 décembre 2019  
modifiant l'arrêté n° 631-SG-2019 du 23 août 2019 portant institution et localisation des bureaux de  
vote pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.**

**LE PREFET DE MAYOTTE  
chevalier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** le code électoral et notamment ses articles L.17 et R.40 ;

**Vu** le décret du 18 septembre 2018 portant nomination de M. Edgar PEREZ, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Jean-François COLOMBET en qualité de préfet de Mayotte, délégué du Gouvernement ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 893-SG-2019 du 29 octobre 2019 portant délégation de signature à M Edgar PEREZ sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte et organisant la suppléance des membres du corps préfectoral ;

**Vu** les demandes des maires de Sada et de Dzaoudzi Labattoir;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

### **A R R E T E**

**Article 1 :** La localisation de certain bureau de vote de la commune de Sade est fixée comme suit :

- bureau 57 : bureau centralisateur Site de l'état civil quartier Artisanat

**Article 2 :** La localisation de certain bureau de vote de la commune de Dzaoudzi Labattoir est fixée comme suit :

- bureau 63 : Labattoir 2 Ecole de Potelea

**Article 3 :** Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2019-SG-631 du 23 août 2019 portant institution et localisation des bureaux de vote demeurent inchangées.

**Article 4** : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera transmise pour valoir notification aux maires des communes de Mayotte.

Le préfet  
délégué du Gouvernement,



Le Préfet de Mayotte  
Le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire général  
Edgar PEREZ